

PROCES VERBAL

Commune de Moulins-en-Bessin

Département du Calvados

Séance du 20/01/2025

Date de la Convocation : 13/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la salle de conseil - 1040 Rue de Creully, Martragny à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

Présents : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE (Adjoint au Maire), Jean-Daniel LECOURT (Adjoint au Maire), Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Patricia LAURENT, Séverine LENOEL, Patrice RENAUD, Grace RUFIN, Nicolas SOYEZ (Conseillers).

Absents excusés : Olivier CHAUVIN (pouvoir donné à Patricia LAURENT), Josette GUILBERT, Noémie LECOMTE (pouvoir donné à Jean-François COLLIN)

Absente : Catherine MICHEL

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Monsieur Jean-François COLLIN est désigné secrétaire de séance.

Lundi 20 janvier 2025 à 19 heures 30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024
2. Notification du Marché Entretien des Espaces Verts 2025-2027
3. Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
4. Questions et informations diverses

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du Lundi 9 Décembre 2024

A 13 VOIX POUR

est approuvé par les conseillers municipaux.

2 – Notification du Marché Espaces Verts 2025-2027

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis a eu lieu le 08/01/2025 à 14h00. La commission Finances / Marchés publics s'est réunie le lundi 13 janvier 2025 à 18h30 pour analyser les offres du marché public "entretien des espaces verts de la commune de Moulins-en-Bessin" d'une durée de 2 ans (de février 2025 à février 2027) dont le montant prévisionnel était fixé à 45000 € HT minimum et 90000 € HT maximum par an pour l'ensemble des lots.

Les membres présents :

- Monsieur Jean-François COLLIN, membre à voix délibérative
- Monsieur Alain DAIREAUX, membre à voix délibérative
- Madame Véronique GAUMERD, membre à voix délibérative
- Monsieur Hervé GUIMBRETIERE, membre à voix délibérative
- Monsieur Patrice RENAUD, membre à voix délibérative
- Monsieur Jean-Daniel LECOURT, membre à voix consultative

Présentation :

- L'association SYNODIYA Environnement a répondu pour les lots n°1, n°2, n°4, n°5 et n°7.
- La société SVB a répondu pour les lots n°1 à 4, lot n°6 et lots n°8 à 12.
-

Le marché public a été attribué pour chacun des lots selon une analyse pondérée se détaillant comme suit :

1) Prix / Coût global : 50%

La note relative au critère financier sera calculée, en euros TTC.

2) Valeur technique : 40%

- Moyens humains et matériels pour la réalisation des prestations 10 %
- Organisation et procédures mises en place dans le cadre de l'exécution et du suivi des prestations 10 %
- Moyens mis en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel et la protection du chantier 10 %

- Mesures mises en œuvre dans le cadre du respect des usagers et de l'environnement 10 %

3) Critère social : 10%

- Toutes les entreprises justifient d'une caractéristique sociale

	Lot	Synodiya	SVB
Entretien courant des espaces verts sur Coulombs	1		11260.80 €
Entretien courant des espaces verts sur Cully	2		6127,20 €
Entretien courant des espaces verts sur Martragny	3		5088.00 €
Entretien courant des espaces verts sur Rucqueville	4	5961.00 €	
Désherbage des trottoirs et des caniveaux, entretien des massifs et des haies	5	29399.89 €	
Entretien courant des terrains communaux	6		9273.60 €
Entretien courant Station épuration Coulombs	7	2244.00 €	
Entretien courant du cimetière de Coulombs	8		4857.60 €
Entretien courant du cimetière de Cully	9		9864.00 €
Entretien courant du cimetière de Martragny	10		5736,00 €
Entretien courant du cimetière de Rucqueville	11		3240,00€
Balayeuse	12		8484,00 €
Total TTC		37604.89 €	63931.20 €

Montant TOTAL en €TTC

101536.09 €

Madame la Maire demande au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution du marché public selon l'analyse des offres réalisée, d'inscrire la dépense au budget prévisionnel 2025 au compte 611 et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Accorde l'attribution du marché public Espaces Verts 2025-2027 selon l'analyse des offres réalisée,

Autorise Madame la Maire à inscrire la dépense au budget prévisionnel 2025 au compte 611

Autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché

3 - Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Vu Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Vu la délibération n° 2024-09 du 19 février 2024 adoptant le budget primitif 2024

Considérant qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2024,

Considérant les crédits inscrits au titre de l'année 2024,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025 afin de mandater les factures reçues et à venir (en investissement) :

CHAPITRES	ARTICLES	CREDITS VOTES EN N-1	CREDITS OUVERTS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU TITRE DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT (25%)
20	2031	39 450,00 €	9 862.50 €
20	204	222 467.66 €	55 616.92 €
21	212	20 685.00 €	5 171.25 €
21	2152	70 500.00 €	17 625.00 €
21	2184	30 000,00 €	7 500,00 €
23	231	650 116.06 €	162 529.02 €

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2024.

- CDC STM : Demande de réservation de la salle des fêtes le mercredi 25 juin 2025 pour un spectacle jeune public dans le cadre de la programmation culturelle de Seules Terre et Mer. La CDC sollicite aussi la commune pour prendre en charge le repas des 3 artistes et le « catering » (boissons, viennoiseries) de la journée.
- Madame la Maire informe que 2 arrêtés de la circulation vont être pris :
 - Coulombs : Demande de l'entreprise MASTELLOTTO pour interdire la circulation sur RD 168 dans le bourg de Coulombs du 3 au 7 février 2025 afin d'effectuer les travaux de reprise d'enrobé et de tampons.
 - Rucqueville : Interdiction de circulation sauf riverains Rue des Melières du 30 au 31 janvier 2025.
- Monsieur Alain Daireaux demande que la pompe (incendie) entreposée dans l'église de Rucqueville soit enlevée. Le conseil municipal accepte que cette pompe soit donnée à une association ou au SDIS pour collection après avis des Domaines.
- Madame la Maire informe que la rétrocession du lotissement du Val à Coulombs va être finalisée chez le notaire mardi 21 janvier 2025.
- Monsieur Jean-François COLLIN rappelle les animations de l'association Cully animations : le 25 janvier 2025 après-midi jeux et le 16 mars 2025 Petit déjeuner Tripes ou continental.

Madame la Maire rappelle les dates des prochaines commissions :

- Commission Urbanisme, travaux, aménagements : lundi 3 février 2025 à 18h30
- Commission Cohésion sociale et Finances : lundi 24 mars 2025 à 18h30
- Commission Finances / Marchés : lundi 10 février 2025 à 18h30 et lundi 17 février 2025 à 18h30
- Commission Cadre de vie, patrimoine, environnement : lundi 24 février 2025 à 18h30

La prochaine réunion de travail aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 18h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 mars 2025 à 19h30.

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la commune de Moulins en Bessin, dans la catégorie Procès-verbaux des conseils municipaux : <http://www.moulins-en-bessin.fr/category/proces-verbaux/>

PO.
P. Lamy
Fin de séance à 20h17

Secrétaire de séance
Jean-François COLLIN

Madame la Maire,
Véronique GAUMERD



